



Annexe D au règlement d'examen

Directive concernant l'examen de certificat pour les

spécialistes en protection extérieure contre la foudre AEAI



Table des matières

1	But.....	3
2	Profil de la profession	3
3	Examen de spécialiste AEAI en protection extérieure contre la foudre.....	3
3.1	Conditions d'admission à l'examen	3
3.2	Étendue de l'examen.....	4
3.3	Contenu de l'examen / profil de compétence.....	4
3.4	Tableau - Profil de compétence :.....	4
4	Certificat de compétence.....	6
4.1	Validité	6
4.2	Formation continue	6
4.3	Activité	6

Version: Version 1.1
Auteur: VKF Personenzertifizierung



1 But

La présente directive décrit les conditions, les compétences pratiques et opérationnelles pour l'examen de certification des spécialistes en protection extérieure contre la foudre AEAI.

Les buts de la présente directive sont les suivants :

- Donner aux personnes intéressées et aux participants un aperçu des contenus et des exigences de l'examen
- Fournir des bases aux institutions de formation pour la conception de leurs filières de formation
- Offrir des références à la commission des examens et aux experts d'examen pour la création de l'examen de certification

2 Profil de la profession

Les participants disposent de connaissances générales des bases et de l'organisation de la protection incendie en Suisse. Ils possèdent en particulier des connaissances approfondies des mesures de protection contre la foudre et des systèmes de protection contre la foudre. Dans ce contexte, ils reconnaissent les dangers et les risques et estiment correctement leur potentiel.

Les participants appliquent les normes, prescriptions, règlements et documents fixant l'état de la technique de manière adéquate. Ils sont très bien renseignés sur la thématique de la protection contre la foudre.

Les participants maîtrisent la mise en oeuvre pratique des projets de protection contre la foudre qui correspondent au profil de la profession et développent des solutions détaillées économiques.

3 Examen de spécialiste AEAI en protection extérieure contre la foudre

3.1 Conditions d'admission à l'examen

- Formation professionnelle attestée par un certificat reconnu (certificat de capacité), de préférence dans le domaine de l'électricité ou de la ferblanterie

et

- au moins 1 année d'expérience professionnelle (de préférence dans le domaine de la protection contre la foudre)

ou

- formation équivalente



3.2 Étendue de l'examen

Épreuve	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
Bases	Écrit. Questions et tâches correspondant aux compétences professionnelles	75 min.	1
Planification et exécution	Écrit. Projets et tâches correspondant aux compétences opérationnelles principales	105 min.	1
	Total	180 min.	

3.3 Contenu de l'examen / profil de compétence

3.3.1 Taxinomie

La taxinomie appliquée prévoit le modèle en 3 degrés suivant :

3.3.2 Niveau d'exigences en termes de connaissances

Légende :

Simple, fondamental :	connaissances théoriques	A
Exigences moyennes :	connaissances appliquées	B
Exigences élevées :	connaissances étendues	C

3.3.3 Niveau d'exigences en termes de savoir-faire

Légende :

Le candidat connaît les points importants, peut les citer et les décrire.	connaître
Le candidat sait expliquer, définir et décrire les points importants.	exposer
Le candidat est en mesure d'appliquer le champ thématique, de l'élaborer et de l'établir.	appliquer

3.4 Tableau - Profil de compétence :

Compétence	Contenus	Niveau
Connaissances concernant l'organisation de la protection incendie en Suisse	Associations et institutions	A connaître
	Autorités de protection incendie	B appliquer
	Organisation de la protection contre la foudre (principes, directives, normes)	B exposer
Connaissances des bases de la protection incendie	Bases concernant le feu	A connaître
	Physique du feu, origine et développement d'un incendie	A exposer
	Objectifs de protection	B exposer



Connaissances des bases de la protection contre la foudre	Phénomène de la foudre : apparition, dangers et conséquences	B	exposer
	Protection contre la foudre, buts et principes	B	exposer
	Protection extérieure contre la foudre / systèmes de protection contre la foudre	C	appliquer
	Protection intérieure contre la foudre : – liaison équipotentielle – protection contre la surtension	B	exposer
		A	connaître
	Normes, directives, principes, documents fixant l'état de la technique	C	exposer
	Termes et définitions	B	exposer
	Affectation, objectifs de protection	B	connaître
	Matières dangereuses	B	exposer
Identification des dangers et des risques	Dangers inhérents à la manipulation des substances au quotidien	B	connaître
	Dangers inhérents aux installations défectueuses	B	connaître
	Objectifs de protection	B	exposer
	Termes et définitions	B	exposer
Connaissances des sources de référence pour la prévention des incendies et pour la protection contre la foudre	Directive de protection incendie sur les systèmes de protection contre la foudre	C	appliquer
	Matières dangereuses	A	connaître
	Autres directives : liens avec des réglementations sur la protection contre la foudre Documents fixant l'état de la technique (DET), fiches techniques, aides de travail, notes explicatives, instructions-modèles	A	connaître
Connaissances pour le développement de concepts de protection contre la foudre et pour une planification et une exécution correctes	Mise en oeuvre de solutions en protection contre la foudre	C	appliquer
	Prise en compte des réglementations de référence du domaine	C	appliquer
	Contrôle, mise en service et maintenance	C	appliquer
	Traitement et évaluation de projets, conseil	C	appliquer
	Compréhension des plans	B	appliquer
	Représentation graphique (plan / attestation)	C	appliquer
	Pictogrammes de protection contre la foudre	C	appliquer
	Principes, synergies et liens dans la protection incendie constructive, technique, organisationnelle et opérationnelle	B	connaître
	Conseil aux propriétaires de bâtiment, maîtres d'ouvrage, architectes, responsables AQ, etc.	B	exposer



4 Certificat de compétence

4.1 Validité

Le certificat de compétence est valable pour une durée de 5 ans. Il peut être prolongé avant échéance. Il faut fournir, avec la demande de prolongation, les preuves du suivi des formations continues requises et de l'exercice ininterrompu de l'activité professionnelle. Ces preuves constituent la base pour une prolongation de 5 ans supplémentaires.

4.2 Formation continue

Les spécialistes AEAI reconnus en protection extérieure contre la foudre doivent accomplir au minimum 2,5 journées de formation continue reconnue. Il est possible de consulter les formations continues reconnues à l'adresse www.vkg.ch.

4.3 Activité

Pour obtenir la prolongation de leur certificat, les spécialistes AEAI reconnus en protection extérieure contre la foudre doivent démontrer qu'ils ont été actifs dans le domaine au cours des 2 dernières années.